



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

PRESIDENCE

ARRETÉ N° 048 -2024/MESupReS/U-A/PDT

Portant appel à candidature pour recrutement des candidats pour l'entrée en troisième année de Licence professionnelle à distance en Sciences de l'éducation et Administration Scolaire (S.E.A.S) au sein de l'Université de Toamasina.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE TOAMASINA,

Vu la Constitution ;

Loi n°2022 – 018 du 13 décembre 2022 portant orientation générale du système éducatif à Madagascar.

Vu l'Ordonnance N° 92-030 du 17 juillet 1992 portant création des Universités ;

Vu le Décret N° 2008-179 du 15 février 2008 modifié par le décret N°2012-831 du 18 septembre 2012 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD) ;

Vu le Décret n° 2002-565 du 04 juillet 2002 modifié par les Décrets n° 2010-129 du 11 mars 2010, n° 2012-688 du 10 juillet 2012, n° 2015-1510 du 09 novembre 2015, et n° 2022-279 du 02 mars 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Établissements d'Enseignement Supérieur ;

Vu le Décret n° 2022-510 du 13 avril 2022 modifiant et complétant le Décret n° 2019-073 du 06 février 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n° 2024-007 du 04 janvier 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le Décret n°2024-020 du 14 janvier 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2022-563 du 20 avril 2022 portant nomination des Présidents des Universités ;

Vu l'Arrêté N°106-2022/MESupRES/U-A/PDT du 06 octobre 2022 portant création d'une Ecole Normale Supérieure au sein de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté N°108-2022/MESupRES/U-A/PDT du 07 octobre 2022 portant nomination du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté N°107-2022/MESupRES/U-A/PDT du 07 octobre 2022, modifié par l'Arrêté N° 114-2022/MESupRES/U-A/PDT du 21 octobre 2022 portant ouverture de la formation professionnelle ouverte à distance en « Sciences de l'Education et Administration Scolaire » au sein de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté N°109-2022/MESupRES/U-A/PDT du 08 octobre 2022 portant nomination du Coordonnateur Principal de la formation professionnelle ouverte à distance en « Sciences de l'Education et Administration Scolaire » au sein de l'Université de Toamasina ;

Vu l'Arrêté N°3338/2023-MESupRES du 18 décembre 2023 portant habilitation des offres de formations dispensées à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), et à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines – Institut Confucius – au sein de l'Université de Toamasina ;

Considérant le Procès-verbal du Conseil Scientifique de l'Université de Toamasina, en date du 12 septembre 2022 ;

Considérant le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Université de Toamasina, en date du 22 décembre 2022 ;

ARRETE :

Article premier. Il est ouvert au titre de l'année universitaire 2024-2025, un recrutement de candidats pour l'entrée en troisième année de Licence professionnelle (L3) à distance en Sciences de l'Éducation et Administration Scolaire (SEAS) :

- Parcours 1 : Éducation et Formation d'Adultes (L.E.F.A) ;
- Parcours 2 : Administration et Législation Scolaires (L.A.L.S) ;

Article 2. Cette formation est pédagogiquement rattachée à l'École Normale Supérieure de l'Université de Toamasina.

Article 3. Le nombre de place est illimité.

Article 4. Pour accéder à cette offre de formation, le candidat doit être titulaire de l'un des diplômes ou titres ci-après :

- ✓ un diplôme universitaire de niveau baccalauréat + 2 années d'études, totalisant 120 ECTS (ou DEUG, DUEL dans l'ancien système...);
- ✓ un certificat de fin de formation pour les enseignants sortant des Centres Régionaux de l'Institut National de Formation Pédagogique ;
- ✓ autres certificats ou titres reconnus équivalent d'au moins BAC+2 par l'État Malagasy, en lien avec l'éducation et la formation.

Peuvent également être admis sous réserve de validation par une commission de validation des acquis de l'expérience (VAE), les candidats pouvant justifier d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels, notamment pour ceux qui sont titulaires d'un diplôme de : (i) *Baccalauréat + CAP/CAE, remplissant d'au moins trois (03) années d'expérience continue dans le domaine d'enseignement, d'éducation et de formation, ou autres parcours professionnels ayant un lien avec la formation ;* ou du (ii) *Baccalauréat, avec au moins dix (10) années d'expérience continue dans le domaine d'enseignement, d'éducation et de formation, ou autres parcours en lien avec la formation.*

Article 5. L'admission des candidats sera prononcée par Décision du Président de l'Université de Toamasina, sur proposition des membres de la commission constituée spécialement à cet

effet. La liste des candidats admissibles sera également publiée sur le site de la S.E.A.S : <https://seas.mg/>

Article 6. Le dépôt de candidature est ouvert du lundi 12 août 2024 à 8 heures au jeudi 31 septembre 2024 à 16 heures. Avant d'envoyer la version physique des dossiers de candidature, il est demandé à chaque candidat de remplir un formulaire de candidature en ligne via : <https://seas.mg/inscription/>

Article 7. La version physique du dossier de candidature seront envoyés à **Monsieur Le Coordonnateur Principal de la Formation à distance en Sciences de l'Éducation et Administration Scolaire (S.E.A.S)** de l'Université de Toamasina, Bureau de l'ENS, ex. Maison de l'Asthme, Campus universitaire de Barikadimy, 501 Toamasina. Il doit comprendre :

- version physique du formulaire d'inscription dûment rempli en ligne mentionnant la référence du dossier ;
- photocopie certifiée du diplôme de baccalauréat ;
- un bulletin de naissance ou fiche individuelle de l'état-civil ;
- photocopie certifiée du Diplôme de baccalauréat +2 (DUEL, DEUG, BTS, ou autres diplômes et titres reconnus équivalent) ;
- photocopie certifiée du Certificat de fin de formation pour les candidats sortant des Centres Régionaux de l'Institut National de Formation Pédagogique (CRINFP) ;
- deux (02) enveloppes timbrées (petits formats) avec le nom, le(s) prénom(s) et l'adresse du candidat ;
- **CV avec photo récente ;**
- un reçu de versement du droit de demande d'admission d'un montant de SOIXANTE MILLES ARIARY (60 000 MGA), versé au compte bancaire de la formation à distance N°00013 00014 **23989437318** 54, domicilié à la Baobab Banque Madagascar, Agence Mangarivotra Toamasina.

Pour les candidats nécessitant une validation des acquis de l'expérience :

- version physique du formulaire d'inscription dûment rempli en ligne mentionnant la référence du dossier,
- photocopie certifiée du Diplôme de baccalauréat ;
- un bulletin de naissance ou fiche individuelle de l'état-civil ;
- un formulaire de demande de validation des acquis et d'expérience dûment rempli (disponible sur le site (<https://seas.mg/>) ou à retirer auprès de l'ENS-SEAS) ,
- une attestation d'emploi ou des services effectués dûment signée par la hiérarchie compétente,
- une photocopie certifiée du CAP/CAE (le cas échéant),
- un reçu de paiement du frais de demande de VAE d'un montant de CENT QUATRE-VINGT MILLES ARIARY (180 000 Ariary) dont 120 000 Ariary droit de la V.A.E et 60 000 Ariary d'admission, versé au compte bancaire de la formation à distance N°00013 00014 **23989437318** 54, domicilié à la Baobab Banque Madagascar, Agence Mangarivotra Toamasina.

Les membres de la Commission de validation des acquis de l'expérience sont désignés par Décision du Président de l'Université de Toamasina, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°107-2022/MESupRES/U-A/PDT du 07 octobre 2022, modifié par l'Arrêté N° 114-2022/MESupReS/U-A/PDT du 21 octobre 2022 portant ouverture de la formation

professionnelle ouverte à distance en « Sciences de l'Éducation et Administration Scolaire » au sein de l'Université de Toamasina.

Article 8. Les centres de regroupement pédagogique et d'examens sont : Toamasina, Ambatondrazaka, Antananarivo, Fénérive-Est et Maroantsetra.

Article 9. Le frais de scolarisation est de **SEPT CENT MILLES ARIARY (700 000,00 MGA)**, payable en deux (02) tranches. Toutefois, le premier versement doit être supérieur ou égal à **QUATRE CENT MILLE ARIARY (400 000,00 MGA)**

Article 10. Le Présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Toamasina, le **05 AOUT 2024**

